

Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

Nombre de Membres

En exercice : 23

De Présents : 19

De votants : 22

L'An deux mil neuf, le Lundi 28 Septembre,
le Conseil Municipal de Pignans étant
assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances
après convocation légale, sous la présidence de Mr ASTESANA Patrick
Maire de PIGNANS.

Etaient présents

Mes Mrs Mme ASPE Isabelle- BOREA Maurice- BORGOGNONI Liliane-
BREDIA Michel- CARLI Marie- Angèle -DHO Jeannot- GRAND Sandrine-
HAY André- LATOUR Michel- OBERTO France- AURIOL Anne- Mr
BASTIANELLI Jean-Pierre- Mme BOYER Sandra. -GUIGOU Rolland- Mr
IGLESIAS Lionel- Mr RAYBAUD Guillaume-Mme DURANDO Aline-Mr
MICHEL Robert.

Etaient absents excusés

Mme BRAUN Martine absente excusée.

Mr GAUTIER Franck donne procuration à Mme AURIOL Anne.

Mr BRUN Fernand donne procuration à Mr ASTESANA Patrick.

Mr CIANEA Alain donne procuration à Mr IGLESIAS Lionel.

**Location de matériel communal, additif au règlement : instauration d'une
livraison et du tarif.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
Mme GRAND Sandrine ayant obtenu la majorité des suffrages a été
désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LA SEANCE ETANT OUVERTE,

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de la location de matériel, la commune a souvent des
demandes de livraison de celui-ci, en fonction du nombre de tables ou de chaises louées.

Dans le règlement d'origine, la livraison n'était pas prévue, et gracieusement les services techniques
livraient au gré des demandes.

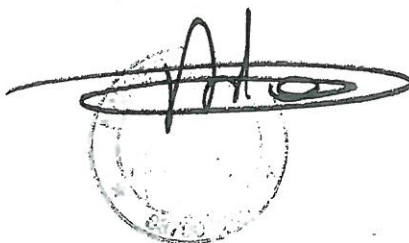
Toutefois, pour éviter toute inflation de demandes, il est proposé d'instaurer un tarif pour la livraison
de 20 € à rajouter au prix de location du matériel.

Monsieur Le Maire demande si l'assemblée a des questions.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer. Le Conseil Municipal où l'exposé de
Monsieur Le Maire et après délibération décide à l'unanimité d'adopter un tarif de 20 € pour tout
matériel loué et livré.

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.

Patrick ASTESANA,
Maire de PIGNANS



05/10/09
Signature of Patrick ASTESANA, Maire de PIGNANS, with a circular official stamp below it.

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

Nombre de Membres

En exercice : 23

De Présents : 19

De votants : 22

L'An deux mil neuf, le Lundi 27 Avril ,
le Conseil Municipal de Pignans étant
assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances
après convocation légale, sous la présidence de Mr ASTESANA Patrick
Maire de PIGNANS.

Etaient présents

.Mes Mrs Mme ASPE Isabelle- BOREA Maurice- BORGOGNONI Liliane-
BRED A Michel- CARLI Marie- Angèle -DHO Jeannot- GAUTIER Franck-
HAY André- GRAND Sandrine- LATOUR Michel- IGLESIAS Lionel-
MICHEL Robert- OBERTO France- CIANEA Alain- AURIOL Anne-
DURANDO Aline- Mr GUIGOU Rolland- Mr BASTIANELLI Jean-Pierre.

Etaient absents excusés

Mme BRAUN Martine.

Mr BRUN Fernand donne procuration à Mr ASTESANA Patrick.

Mr RAYBAUD Guillaume donne procuration à Mme OBERTO France

Mme BOYER Sandra donne procuration à Mme DURANDO Aline.

Tarif location de bancs communaux.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
Mr GAUTIER Franck ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée
pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LA SEANCE ETANT OUVERTE,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune dans le cadre de la location de
matériels aux particuliers est souvent sollicitée pour des bancs ou lorsque des associations ont besoins
de chaises, il ne reste plus que des bancs en prêt, mais aucun tarif de location n'a été prévu.

Pour permettre aux personnes d'avoir accès aux locations de bancs, il est proposé de louer les bancs à
hauteur de 2€ le banc dans un premier temps. Mais l'assemblée penche plutôt pour un tarif à 1 € 50.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

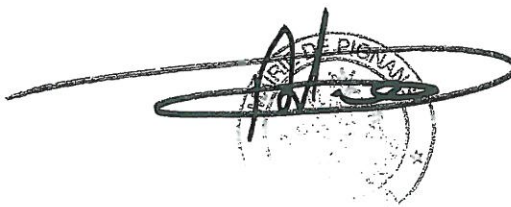
Il est proposé 2 € : aucun membre du conseil n'est pour.

Il est proposé ensuite 1€ 50 : accord à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le montant de 1 €50 pour un banc mis à la location.

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.

Patrick ASTESANA,
Maire de PIGNANS



Vu exécutoire en application
de l'article 2 de la loi 82-213
du 2 Mars 1982.

Délibération publiée le 14/5/09
Le Maire,

